



PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE SAINT-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE EXTRAORDINAIRE, LE LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023, 18h15
Édifce municipal

PRÉSENCES :

Michel Breton	Pro-maire
Marcel Élément	siège no 1
Lise Garant	siège no 2
Michel Lindsay	siège no 3
Lucien Beaudry	siège no 6

FORMANT QUORUM

JEAN-CHARLES BELLEMARE, Directeur général et greffier-trésorier par intérim est aussi présent.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 4

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le pro-maire, M Michel Breton, souhaite la bienvenue au public. Il présente le directeur général par intérim, M Jean-Charles Bellemare.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

18.12.23.168

Il est proposé par Michel Lindsay

Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU BUDGET 2024

18.12.23.169

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter annuellement un budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus égaux aux dépenses qui y figurent, conformément au premier alinéa de l'article 954 du *Code municipal* ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu différentes propositions budgétaires du directeur général par intérim et qu'après avoir étudié ces différents scénarios, ils ont arrêté leur choix sur la proposition budgétaire qui suit ;

Il est proposé par Lucien Beaudry

Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE le budget 2024 de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset soit adopté tel qu'ici présenté :

REVENUS	
TAXATION	MONTANTS
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE	449 237,76 \$
RÉSERVE FINANCIÈRE : CASERNE INCENDIE	9 359,12 \$
RÉSERVE FINANCIÈRE : RÉGIE INCENDIE	9 359,12 \$
QUOTE-PART INCENDIE : DOMTAR	23 953,70 \$
SOUS-TOTAL	491 909,70 \$
SERVICES MUNICIPAUX	
MATIÈRES RÉSIDUELLES	22 235,00 \$
VIDANGES DES FOSSES SEPTIQUES	6 250,00 \$
INCENDIES	500,00 \$
AUTRES	750,00 \$
SOUS-TOTAL	29 735,00 \$
IMPOSITION DE DROITS	
LICENCES ET PERMIS	2 000,00 \$
MUTATIONS	1 500,00 \$
SOUS-TOTAL	3 500,00 \$



REVENUS D'INTÉRÊTS	
INTÉRÊTS BANCAIRES	3 000,00 \$
INTÉRÊTS SUR ARRÉRAGES DE TAXES	100,00 \$
INTÉRÊTS SUR COMPTES À RECEVOIR	200,00 \$
SOUS-TOTAL	3 300,00 \$
TRANSFERTS	
PÉREQUATION	13 286,00 \$
PARTAGE TVQ	5 315,00 \$
SUBVENTIONS : RÉSEAUX ROUTIERS	71 494,00 \$
TECQ	95 134,00 \$
AIRRL	10 695,80 \$
SOUS-TOTAL	195 924,80 \$
GRAND-TOTAL	724 369,50 \$

DÉPENSES	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
CONSEIL MUNICIPAL	51 148,16 \$
ADMINISTRATION MUNICIPALE	143 853,18 \$
ÉLECTIONS	5 500,00 \$
ÉVALUATION	9 167,00 \$
AUTRES	4 000,00 \$
SOUS-TOTAL	213 668,34 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
POLICE	41 600,00 \$
PROTECTION INCENDIE	77 063,82 \$
SÉCURITÉ CIVILE	2 650,00 \$
SOUS-TOTAL	121 313,82 \$
VOIRIE	
SALAIRE ET SOUS-TRAITANCE	57 382,56 \$
MATÉRIEL	30 000,00 \$
ÉCLAIRAGE	3 000,00 \$
PANCARTES	5 000,00 \$
SOUS-TOTAL	95 382,56 \$
DÉNEIGEMENT	
CONTRATS	90 642,53 \$
MATÉRIEL	10 150,00 \$
SOUS-TOTAL	100 792,53 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	
ANAYLSE D'EAU	1 000,00 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	20 780,00 \$
FOSSES SEPTIQUES	6 500,00 \$
SOUS-TOTAL	28 280,00 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME	
SERVICES PROFESSIONNELS	17 439,35 \$
LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE	
CENTRE COMMUNAUTAIRE	22 491,90 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	
REMBOURSEMENT DE DETTES	125 001,00 \$
GRAND TOTAL	724 369,50 \$

ADOPTÉE

4. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

18.12.23.170

CONSIDÉRANT QUE les articles 956 et 957 du *Code municipal* stipulent que les municipalités adoptent le budget ou le programme triennal d'immobilisations lors d'une séance extraordinaire ;



CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset ne dispose pas d'actifs, d'immobilisations et de finances justifiant l'adoption d'un tel programme ;

CONSIDÉRANT QU'il est toutefois recommandé d'adopter une résolution afin d'officialiser cette décision ;

Il est proposé par Lise Garant

Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset d'adoptera pas de programme triennal d'immobilisations pour les raisons mentionnées en préambule.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

18.12.23.171

L'ordre du jour ayant été épuisé

Il est proposé par Lise Garant

Et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE

Il est 18:15.

Michel Breton
Pro-maire

Jean-Charles Bellemare
Directeur général par intérim
Greffier-trésorier par intérim